

3° Commission Civile Internationale d'observation des Droits Humains (CCIODH) 16 février-2 mars 2002

MANIFESTE

*A la société civile mexicaine
A la société civile internationale
Au gouvernement mexicain
Aux moyens de communication
Aux communautés indigènes du Chiapas
Au Congrès national Indigène (CNI)
A l'Armée Zapatiste de Libération Nationale(EZLN)*

Après le massacre d'Acteal de décembre 1997, la société civile du monde a réagi par différentes mobilisations pour manifester son indignation et chercher des voies pour une solution pacifique au conflit du Chiapas.

Plus de 500 personnes et organisations des 5 continents ont soutenu la création d'une Commission civile internationale d'Observation des Droits Humains au Chiapas (CCIODH) en février 1998.

En novembre 1999, une seconde CCIODH a effectué une visite pour évaluer de nouveau la situation et la comparer aux observations et recommandations de la première Commission.

De ces Commissions ont résulté deux rapports, qui ont été remis à tous leurs interlocuteurs au Mexique ainsi qu'aux institutions internationales (Parlement centroaméricain, Parlement européen, Parlements nationaux, et Bureau du Haut-Commissariat aux Droits Humains de l'ONU, entre autres).

Le 2 décembre 2000 est entré en fonction un nouveau gouvernement présidé par M. Vicente Fox. Dans sa campagne électorale, et au moment de son entrée en fonction, le nouveau président a promis de donner une solution pacifique au conflit par la voie du dialogue. En échange de son retour à la table du dialogue, l'EZLN a demandé au gouvernement trois signaux :

le démantèlement de 7 des 256 campements militaires au Chiapas, -la libération des prisonniers politiques bases d'appui de l'EZLN et le respect des Accords de San Andrés.

Le gouvernement a respecté le premier point et a libéré la majorité des prisonniers (seuls 9 sont encore en prison). Quant aux Accords de San Andrés, le projet de loi élaboré par la COCOPA (commission composée de parlementaires de tous les partis) qui reprenait l'essentiel des Accords a été présenté au Congrès, mais le résultat a été l'approbation d'un document qui vide le projet de son contenu, réduisant à néant des mois d'efforts.

Malgré l'impact de la Marche pour la Dignité convoquée par l'EZLN et le CNI, qui a traversé 10 états jusqu'à la ville de Mexico, et l'événement historique qu'a été la comparution des délégués de l'EZLN et du CNI devant le Congrès de l'Union, malgré le refus du nouveau texte par l'EZLN, le CNI et divers secteurs de la société civile mexicaine, la loi « indigène » a été envoyée pour ratification devant les congrès des Etats, pour être finalement publiée par le gouvernement

L'approbation de cette loi rompt avec la voie du dialogue pour une solution pacifique au conflit. Compte tenu de l'impasse actuelle, la visite d'une nouvelle Commission d'observation nous paraît opportune. Une relation directe sur le terrain avec les différents acteurs permettra d'évaluer la situation actuelle, comparée aux conclusions et recommandations des rapports des Commissions antérieures (déplacés, prisonniers, paramilitarisation, etc..). La Commission désire également connaître en quoi l'évolution des derniers événements affecte ou non la recherche d'une solution juste au conflit (Plan Puebla-Panama, situation politique et économique).

C'est pourquoi nous demandons à la société civile mexicaine, au gouvernement fédéral, aux communautés indigènes et à l'EZLN, de nous accorder la même confiance qu'en février 1998 et en novembre 1999, de nous recevoir et de nous accorder des entretiens, de nous permettre de réaliser notre travail d'une façon libre et responsable ; nous demandons à toutes les organisations qui nous ont soutenu(e)s alors de réitérer leur appui pour que nous puissions de nouveau observer, réfléchir, diagnostiquer et communiquer le résultat de nos observations.

La CCIODH voyagera au Mexique du 12 février au 2 mars 2002. Comme pour les deux commissions précédentes, un rapport sera rédigé et transmis aux instances, institutions et organisations.

Nous, soussigné(e)s, soutenons ce manifeste qui sera présenté aux médias, au gouvernement mexicain et aux instances internationales ainsi qu'à la société civile le 12 février 2002.